Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 022-212200968-20261102-20261016_DELIB4-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDÉBIA
SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	11
Présents	9
Votants	11

L'an deux mil vingt-six,
le vendredi 16 octobre,
Le Conseil Municipal de Landébia
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Patrick DURAND, Maire
Date de convocation : 12/10/2026

PRÉSENTS : DURAND P., BAILLET I., MACÉ A., BLIN O., BOURDONNAIS J., DE LA CUEVA V. -H., GOURET P., RETOURNÉ G., LE TURNIER T.

ABSENT EXCUSÉ :

BROUCKAERT F. donne procuration à LE TURNIER T.
MICHEL G. donne procuration à BLIN O.

SECRÉTAIRE : MACÉ A.

20261016 – DELIB4 : BORNAGE PARCELLE N° A 640

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de l'accord de principe donné lors de la séance du 11 septembre 2026 (Délibération n° 20260911–DELIB6) pour l'étude de la cession de la parcelle section A n° 640, il convient de procéder à sa **délimitation foncière officielle**.

À cet effet, le Cabinet de Géomètres-Experts A&T Ouest a établi un devis référencé n° 073247 pour un **montant de 940,00 € HT, soit 1 128,00 € TTC**. La mission comprend le rattachement topographique, la recherche des éléments de propriété, la convocation des riverains de la parcelle A 706 et la matérialisation de la limite séparative « CED ».

L'intervention sur le terrain est programmée pour le 17 novembre 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 20260911–DELIB6 du 11 septembre 2026 ;

VU la proposition d'honoraires n° 073247 émise par la société A&T Ouest en date du 2 octobre 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix POUR et 2 ABSENTIONS :

- **ACCEPTE** le devis présenté par le Cabinet A&T Ouest pour la réalisation du bornage de la parcelle A 640 pour un montant de 940,00 € HT (1 128,00 € TTC).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit devis valant commande ainsi que le procès-verbal de bornage contradictoire à intervenir.
-

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick Durand

MAIRIE DE LANDÉBIA 22130